

Garde à vue à ciel ouvert à Lyon, le 21 octobre 2010 !

Après plus de cinq ans de lutte : vers un procès ?

Cet article retrace les luttes du collectif du 21 octobre (composé de personnes, syndicats, associations et partis politiques) qui s'est créé il y a plus de cinq ans pendant le mouvement contre la réforme des retraites, suite à la garde à vue géante à ciel ouvert totalement illégale, expérimentée sur la place Bellecour le 21 octobre 2010 par les forces de police.



Le 21 octobre 2010 : que s'est-il passé ?

L'appel à manifester du jeudi 21 octobre 2010 a été lancé par des syndicats lycéens et étudiants plusieurs jours auparavant, dans une période charnière de la mobilisation où les raffineries étaient encore en grève et où la jeunesse était déjà bien engagée dans le mouvement. Chaque jour, entre 13/14h, la place Bellecour était devenue le point central de rencontre de la jeunesse lycéenne (Lyon et banlieue confondus). Dans les cortèges, la diversité des jeunes devenait plus visible et bruyante et la présence policière se faisait plus répressive à l'arrivée des manifestations. La presse locale se complaisait à titrer sur les seules violences et voitures brûlées et faisait de Lyon de façon démesurée une ville en « état de siège », en proie aux "casseurs" à l'image de celle du Progrès du 20 octobre 2010¹ [1]. Brice Hortefeux, alors ministre de l'intérieur, présent

¹ « Lyon : 1300 Casseurs sèment la violence dans la Presqu'île », Le Progrès, 20/10/2010.

à Lyon le 20 renchérissait en déclarant « La France n'appartient pas aux casseurs » [2]. La mise en actes de cette déclaration se fera le lendemain. Ce jeudi, alors que la manifestation autorisée se mettait en place place Antonin Poncet, à quelques pas de là, place Bellecour, ceux et celles qui s'y étaient donnéEs rendez-vous n'ont pu franchir la rue qui séparait les deux places et se joindre à la manifestation. Un dispositif de police démesuré avait nassé la place Bellecour (GIGN, voltigeur, hélicoptère qui filme toute la journée, deux canons à eau).

Entre 13h30 et 19h30, plus de sept cents personnes, majoritairement des jeunes, voire même des mineurEs, et même des personnes qui n'avaient rien à voir avec la manifestation ont été séquestrées sans aucune justification, sans explication. Beaucoup d'entre elles ont été insultées, humiliées par les forces de police, pour certaines flashballées, aspergées de gaz lacrymogène, arrosées avec des canons à eau en l'absence même de provocation ou de rébellion. Ces attaques inattendues car injustifiées étaient entrecoupées de longs moments d'attente tendue. Au cours de l'après-midi, de nombreuses provocations et brimades émanant des forces de l'ordre se sont multipliées. Les témoignages convergent pour dénoncer une discrimination au faciès flagrante et des propos insultants et racistes : les plus âgéEs, les plus organiséEs, les moins bronzéEs ont pu sortir, les autres non. Notons que les violences physiques ont semblé plutôt banales pour certains jeunes de banlieues. Et pour clôturer ce dispositif, au bout de sept heures d'enfermement, les jeunes ont dû faire la queue pour subir des contrôles d'identité et photographies pour fichage. Celles/ceux qui ne pouvaient justifier de leur identité ont été embarquéEs dans des bus.

En bref, une garde à vue de 700 personnes pendant plus de 7 heures sans justification dans des conditions choquantes. Rappelons que quand une personne est en garde à vue, elle a le droit de voir immédiatement un avocat, un médecin, d'aller aux WC et de savoir ce qu'on lui reproche !

Quelle réaction collective ? Quels sont les enjeux individuels et collectifs ?

Face à cette situation choquante, dès le lendemain, de nombreuses personnes et organisations se sont réunies pour dénoncer cette violation des droits fondamentaux, pour soutenir les victimes et les accompagner. Le collectif du 21 octobre était né ! Quarante organisations ainsi que des personnes individuelles ont répondu. Une plainte a été déposée devant le procureur de la république en janvier 2011. Comme aucune suite n'avait été donnée, les plaignantEs (seize plaignantEs individuelLEs et dix-neuf organisations²) se sont donc constituéEs partie civile en juillet 2011. Après des tentatives de délocalisation de l'instruction rejetée en 2012, l'affaire est aujourd'hui instruite à Lyon par deux juges d'instruction. C'est donc un travail de longue haleine toujours en cours. Durant ces cinq années, le collectif du 21 octobre a essayé de maintenir la pression et de faire connaître entre autres cette technique policière (actions-anniversaire, manifestations symboliques à Bellecour, exposition des photos et des témoignages, enfermements symboliques, conférences avec notamment des sociologues). Grâce à tout ce travail, le collectif comprend mieux ce qu'il

² Syndicats (FSU, SAF, UD – CGT69, Solidaires69, UNEF, UNL), associations (ATTAC, FCPE, LDH, MRAP 69, Planning Familial 69, SOS Racisme Rhône), organisations politiques (les Alternatifs, COVRA, Gauche alter Lyon, Gauche Unitaire, NPA69, PCF69, PG69).

s'est passé le 21 octobre 2010, les enjeux individuels et collectifs et pourquoi il est fondamental de poursuivre la lutte.

Le collectif analyse mieux notamment:

□ **que ce dispositif n'est ni nouveau, ni exceptionnel** car il a déjà été utilisé dans les grands rassemblements altermondialistes. Depuis le 21 octobre, cette méthode policière a été à nouveau mise en œuvre en décembre 2012, à Lyon place des Brotteaux, lors d'un rassemblement « No TAV³ » pendant le sommet franco-italien, où un enfermement violent de plus de sept heures a eu lieu dans l'indifférence générale [3]. Il faut dire qu'entre-temps le président de la république avait changé ! Toujours le même principe, i.e. on autorise les manifestations mais on les empêche manu-militari. Le 1^{er} mai 2016, la tête du cortège parisien a été enfermée dans une nasse par les forces de l'ordre pendant au moins une heure d'après les témoignages convergents des manifestantEs [4-7]. Ce dispositif a déjà été utilisé dans d'autres manifestations partout en France, et ailleurs dans le monde [8], comme par exemple au Danemark [9-11], au Québec [12-15], ou encore en Angleterre [16-18]. Les anglais utilisent le terme « *kettling* », qui veut dire « bouilloire » : on enferme, on provoque, on fait monter la pression. Ce qui génère des réactions, de la violence. Ce qui justifie la répression....

□ **les conséquences sur les personnes et sur le mouvement social de ces méthodes répressives.** Ce dispositif a fait passer l'envie à un certain nombre de personnes d'aller manifester (certaines venaient pour la première fois) et a été vécu comme psychologiquement très violent. Certaines disent avoir subi un traumatisme. Ce dispositif a également laissé des traces dans le mouvement social en termes de division : il y a celles/ceux qui ont pu sortir de la nasse (sur quels critères ?) pour rejoindre la place Antonin Poncet, où étaient regroupéEs des manifestantEs et les autres qui sont restéEs enferméEs (pourquoi ?). Après une longue et difficile tentative d'ouverture de cette prison qui a permis la libération de plusieurs personnes, la manifestation s'est finalement regroupée sur les quais du Rhône, chassée de la place à grands coups de gaz lacrymogènes par les forces de police, créant ainsi une division entre militantEs eux-mêmes (celles/ceux voulant partir pour manifester quand même, celles/ceux voulant rester jusqu'à la libération totale de toutes les personnes enferméEs sur la place Bellecour). On a assisté à une manipulation à grande échelle qui a laissé des traces dans ce mouvement social.

□ **les enjeux que pouvaient représenter l'organisation des lycéenNEs de banlieue et leur convergence vers le centre-ville.** Mathieu Rigouste, sociologue invité par le collectif en 2014, disait « *L'état cherche à diviser et soumettre par la force tous les germes de résistance collective où s'impliquent les damnés intérieurs.* » [19]. Déjà en 2006 lors des luttes contre le CPE au moment où des jeunes des quartiers populaires rejoignaient certaines manifestations d'étudiant-e-s, Nicolas Sarkozy s'exprimait ainsi : « *S'il y avait connexion entre les étudiants et les banlieues, tout serait possible. Y compris une*

³ NO TAV : « No al treno alta velocità »; i.e. Lignes Grandes Vitesses en italien, contre le Lyon-Turin

explosion généralisée et une fin de quinquennat épouvantable. » [20]. Le collectif perçoit mieux qu'il était peut-être utile pour l'état, d'une part de faire échouer cette rencontre, dont la place Bellecour était le centre, d'autre part d'instaurer un climat de peur pour que la population se désolidarise du mouvement social (transports bouclés, police partout). Et finalement, il était peut être utile de mettre en avant l'existence de dangereux/dangereuses « casseurs/casseuses », présentés comme des délinquants sans démarche politique en les séparant et en les opposant aux gentils manifestants dans l'esprit (1) de l'opinion publique (2) et chez les militants. Ces questions ont fait l'objet de débats parfois tendus au sein même du collectif

- **l'enjeu financier mondial que représentent le développement et la commercialisation de ces méthodes et de ces armes dites non létales utilisées pour réprimer les manifestants**, comme l'ont indiqué les échanges avec Patrice Bouveret, co-fondateur de l'Observatoire des armements.

Où en sommes-nous de cette plainte en 2016 ?

Les détails de l'avancement de la plainte ont été présentés par l'avocat du collectif Me Sayn en début d'année 2016 dans le cadre de l'Université Populaire. Cette affaire dure maintenant depuis plusieurs années. C'est une affaire délicate à Lyon puisqu'elle met en cause des personnes importantes sur la place publique, notamment le préfet de l'époque et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP). Les services de la sécurité publique sont accusés :

(1) de détention arbitraire, de violation des libertés individuelles notamment d'aller et venir et du droit de manifester,

(2) d'avoir mis en place un mécanisme discriminatoire,

(3) d'avoir décidé ce dispositif hors de cadres légaux sur décisions politiques (rappelons que Brice Hortefeux, actuel vice-président de la région Rhône-Alpes-Auvergne était à Lyon la veille) sans aucune consultation de magistrats. Pour qu'il y ait autant d'atteintes aux libertés fondamentales, il faudrait au moins que l'on soit dans le cadre d'une mesure de police judiciaire motivée par des infractions avérées au moment des faits et donc encadrées par des magistrats. Or il semble qu'aucun magistrat n'ait été sollicité, il s'agit donc bien d'une mesure de police administrative (maintien de l'ordre public) disproportionnée.

L'ouverture de l'instruction a permis des investigations, des demandes d'actes et l'audition par le juge des associations, syndicats et partis politiques. De même pour la police, différents responsables de la gestion de l'ordre public ont été entendus dont le DDSP (Directeur Départemental de la Sécurité Publique) qui semble assumer toute la responsabilité de l'opération, en reconnaissant le côté attentatoire aux libertés mais en arguant sur le risque d'insurrection. Après cinq ans d'instruction, aucun élément au dossier ne permet de dire que cette mesure aurait été proportionnée aux risques encourus par la société. A titre d'exemple, l'avocat du collectif a demandé à de multiples reprises les images prises de l'hélicoptère, qui était à moins de cent mètres au-dessus de la place Bellecour et qui a filmé la totalité des événements. Rien n'a été produit aux juges : disparues ! Les plaignants du collectif ont demandé la mise en examen du DDSP et du préfet

récemment, ce qui ouvrira, nous l'espérons, la porte à un procès.

Partout en France, la police réprime durement les manifestations actuelles. Des plaintes sont en cours, des enquêtes administratives et judiciaires sont ouvertes suite à des violences policières où des manifestantEs ont été très sérieusement blesséEs par des policierEs [21-23]. Obtiendrons-nous un procès qui mette en cause la police et l'état dans ce contexte d'état d'urgence et de répression des mouvements sociaux et où cette stratégie d'enfermement préventif de manifestantEs tend à se développer ? Devrons-nous nous adresser à une autre juridiction (Cour Européenne des Droits de l'Homme) ?

Le collectif voit également dans cette lutte un enjeu syndical majeur et s'interroge sur les points suivants. Comment s'organiser collectivement pour faire face à ce type de répression qui cherche à créer la division sur le terrain ? Comment à l'avenir ne pas se laisser diviser sur des sujets tels que notre rapport à la violence et à cette construction autour du terme « casseurs », autrement dit « délinquantEs » qui s'opposerait au bonNE/vraiE manifestantE ?

Collectif du 21 octobre



Références

- [1] <http://www.acrimed.org/Prouesses-de-la-presse-locale-Casseurs-de-Lyon-et-diversion-securitaire>
- [2] <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/10/20/01016-20101020ARTFIG00487-casseurs-hortefeux-a-lyon-apres-de-nouveaux-incidents.php>
- [3] « No tav » LYON : la police « emprisonne » les opposants au LYON TURIN (12 2012) : http://www.lepoint.fr/societe/lyon-la-police-emprisonne-les-opposants-au-lyon-turin-03-12-2012-1538166_23.php
- [4] « Manifestations du 1er-Mai : le discours officiel sur les casseurs contesté par le terrain », LE MONDE | 02.05.2016
En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/05/02/le-maintien-de-l-ordre-a-l-epreuve-des-casseurs_4911784_1653578.html#HihCLs8EKryijqTm.99
- [5] <http://www.lejdd.fr/Societe/1er-mai-dans-la-nasse-entre-casseurs-et-CRS-783671>
- [6] <http://www.mille-et-une-vagues.org/ocr/?LA-FABRIQUE-DE-LA-VIOLENCE>
- [7] <http://www.le-blog-de-roger-colombier.com/2016/05/que-s-est-il-passe-a-la-manif-parisienne-du-1er-mai-le-temoignage-d-un-universitaire.html>
- [8] <https://lundi.am/Kettling>
- [9] Répression pour l'exemple en 2007 : <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/04/DIAZ/14648>
- [10] Arrestations en masse à Copenhague en 2009 pendant la COP15 : <http://www.wsws.org/francais/News/2009/dec2009/cope-d16.shtml>
- [11] La police danoise condamnée pour arrestations abusives lors du Sommet de Copenhague:

http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/12/16/la-police-danoise-condamnee-pour-arrestations-abusives-lors-du-sommet-de-copenhague_1454487_3244.html

[12] Recours collectif contre l'arrestation de masse en mai 2012

<http://www.ledevoir.com/societe/justice/387725/arrestations-de-masse-du-23-mai-2012-le-recours-collectif-est-autorise>

[13] Recours collectifs contre des « souricières » Montréal 2013

<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201310/12/01-4699135-manifestations-a-montreal-six-recours-collectifs-contre-la-ville.php>

[14] Suite aux arrestations de masse pendant le G20 en 2010 à Toronto, un haut gradé s'excuse

<http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/actualites-judiciaires/201508/25/01-4895242-g20-a-toronto-un-haut-grade-de-la-police-condamne-lors-dune-audience-disciplinaire.php>

[15] Manifestations et répression au Québec : rapport de juin 2014 (Ligue des Droits et Libertés)

http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport_manifestations_repressions_ldl.pdf

[16] Technique d'enfermement des manifestants pendant le G20 en 2009 :

<http://www.lefigaro.fr/international/2009/04/16/01003-20090416ARTFIG00008-g20-les-bobbies-a-nouveau-sur-la-sellette-.php>

[17] Encerclément de lycéens et étudiants en 2010 :

<https://www.wsws.org/francais/News/2010/dec2010/bret-d02.shtml>

[18] Affaire Austin et autres, c. Royaume-Uni, 15/03/2012 : C'est la première fois que la CEDH se prononce sur une plainte suite à un encerclément

[http://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-109582#{"itemid":\["001-109582"\]}](http://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-109582#{)

[19] [Mathieu Rigouste](#), *La domination policière. Une violence industrielle*, La Fabrique, 2012, 260 p., ISBN : 978-2-35872-045-8.

[20] Cité dans « La grande peur de Sarko », *Le Canard Enchaîné* N°4455, du 15 mars 2006, p2

[21] http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/05/27/manifestations-contre-la-loi-travail-l-igpn-saisie-apres-l-hospitalisation-d-un-jeune-homme_4928046_1653578.html#Ch7RSGTTgkWTStp.99

[22] http://www.liberation.fr/france/2016/06/05/manifestant-blesse-de-nouvelles-images-a-charge-contre-les-policiers_1457507

[23] <https://paris-luttes.info/la-grenade-de-desencercllement-fait-5914>